

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 08 juin 2020

Date de convocation : 04 juin 2020.

L'an deux mille vingt, le lundi 08 juin, le Conseil Municipal de la Commune de Grivesnes, s'est réuni sous la Présidence de **Madame Anne-Marie PREVOST**.

Présents : Madame Margherita COCHARD, Messieurs, Roger BONNENFANT, Kévin DEWULF, Dominique DUMORTIER, Daniel FEUILLETTE, Francis LEROUX, Jérémy LEROUX, Frédéric PILLOT, Michel TROMPETTE, Nicolas VION.

Secrétaire de séance : **Monsieur Kévin DEWULF**.

Félicitations de Monsieur Jean-Claude LECLABART, Député, pour l'élection du maire.

PERCEPTION : Madame le Maire informe les conseillers que l'indemnité allouée au Percepteur n'est plus obligatoire.

EMPRUNTS : en 2021 le montant des loyers des logements communaux couvrira les emprunts contractés par la commune.

INVESTISSEMENTS : Prévisions

Toiture logement d'Ainval :	20 000 €
Mur cimetière de Grivesnes :	3 674 €
Mur de Septoutre	1 747 €
Grille cimetière d'Ainval	700 €

SIGNALÉTIQUE : subvention demandée au Conseil Départemental.

ACHAT DU TERRAIN AUTOUR DE L'EGLISE : 5€/1000m² = 5000 € prévoir les frais de notaire en sus mais attendre la vente du château.

TOITURES : programmation de la réfection des toitures des écoles mairie et logements communaux à partir de 2022.

VOIES COMMUNALES : les voies communales sont à la charge de la commune (Rue de l'église, rue Verte, la Folie). Prévoir pendant le mandat l'entretien de ces voiries.

34.2020 Objet de la délibération : **vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020.**

Madame le le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition de 2020 des trois taxes directes locales. En effet la taxe d'habitation a été supprimée car des administrés ne paient plus cette taxe. La commune va recevoir la somme de 45 918 € en produit prévisionnel de TH. Le produit fiscal à taux constant pour 2020 est de **36 810 €**. Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2020.

	Bases d'imposition prévisionnelles 2020	Taux de référence 2020	TAUX VOTES 2020	Produit correspon dant
Taxe foncière (bâti)	220400	8,12	8,12	17896
Taxe foncière (non bâti)	117800	14,2	14,2	16728
C.F.E	20900	10,46	10,46	2186
Produit fiscal attendu de la fiscalité directe locale				36810

Prélèvement GIR (Garantie individuelle de ressources) : 22 911 €.

35.2020 Objet de la délibération : fixant le montant des indemnités de fonction.

Le conseil municipal de la commune de GRIVESNES,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire, aux adjoints ;

Le conseil municipal décide :

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 :

- Maire : 25,50 %.
- 1^{er} - 2^{ème} et 3^{ème} adjoints : 6,60 %.

Article 2 : Dit que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le conseil municipal en date du 06 mars 2017, et elle prend effet à la date d'installation du conseil municipal, du maire et des adjoints le 25 mai 2020.

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

36.2020 Objet de la délibération : Délégation de signature à la secrétaire de Mairie article L.2122-19, R.2122-8 et R.2122-10.

La séance est ouverte,

En cas d'absence Madame le Maire Anne-Marie PREVOST donne sous sa responsabilité délégation de signatures à la secrétaire de Mairie Madame Marie-Christine PREVOST.

Concernant :

- Les fiches d'état civil.
- Les documents relatifs aux pertes de papiers.
- Copie conforme.

Le conseil municipal décide après en avoir délibéré, de déléguer Marie-Christine PREVOST, en cas d'absence de Madame Anne-Marie PREVOST Maire, à signer les différents documents cités.

37.2020 Objet de la délibération : Choix des deux délégués titulaires pour représenter la commune à la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme FDE80.

La séance est ouverte,

Sous la présidence de Madame Anne-Marie PREVOST élue maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection de deux délégués titulaires qui vont représenter la commune au sein de la FDE 80 et ainsi procéder à l'installation du bureau.

Monsieur Daniel FEUILLETTE et Monsieur Jérémy LEROUX veulent bien représenter la commune au sein de la FDE 80.

Après délibération et à l'unanimité, les conseillers désignent les conseillers ci-dessous pour représenter la commune.

Délégué titulaire n°1 :

Monsieur Daniel FEUILLETTE – 24 hameau d'Ainval - 80250 GRIVESNES

Délégué titulaire n°2 :

Monsieur Jérémy LEROUX – 34, rue de l'Église - 80250 GRIVESNES.

38.2020 Objet de la délibération : Choix des deux titulaires pour le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Plateau Sud d'Ailly sur Noye).

La séance est ouverte,

Sous la présidence de Madame Anne-Marie PREVOST élue maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection de deux titulaires qui vont représenter la commune au sein du SIAEP et ainsi procéder à l'installation du bureau.

Monsieur Francis LEROUX et Monsieur Roger BONNENFANT veulent bien représenter la commune au sein du SIAEP.

Après délibération et à l'unanimité, les conseillers désignent les conseillers ci-dessous pour représenter la commune.

Délégué titulaire n°1 :

Monsieur Roger BONNENFANT – 47 hameau le Plessier 80250 GRIVESNES.

Délégué titulaire n°2 :

Monsieur Francis LEROUX - 29 rue de l'Église 80250 GRIVESNES.

39.2020 Objet de la délibération : Choix des deux titulaires et d'un suppléant pour représenter la commune au S.I.S.A Syndicat Intercommunal de soins infirmiers du sud Amiénois.

La séance est ouverte,

Sous la présidence de Madame Anne-Marie PREVOST élue maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant qui vont représenter la commune au sein du S.I.S.A et ainsi procéder à l'installation du bureau.

Madame Margherita COCHARD et Monsieur Dominique DUMORTIER veulent bien être titulaires. Et Monsieur Michel TROMPETTE veut bien être suppléant.

Après délibération et à l'unanimité, les conseillers désignent les conseillers ci-dessous pour représenter la commune.

Délégué titulaire n°1 :

Madame Margherita COCHARD – 11 hameau le Plessier - 80250 GRIVESNES

Délégué titulaire n°2 :

Monsieur Dominique DUMORTIER – 35 hameau le Plessier - 80250 GRIVESNES

Délégué suppléant n°1 :

Monsieur Michel TROMPETTE – 4 bis hameau le Plessier - 80250 GRIVESNES

40/2020 Objet de la délibération : demande de subvention pour les coopératives scolaires année 2020

Madame le Maire Anne-Marie PREVOST informe les conseillers que les enseignants sollicitent une subvention de 20 euros pour chaque élève de notre RPI pour l'année 2020. Cette subvention permettra de couvrir le coût des transports des diverses sorties organisées en fonction des projets.

La commune de Grivesnes compte 30 enfants qui sont scolarisés dans le RPI :
20 euros x 30 = **600 euros.**

Après délibération, les conseillers acceptent de verser cette somme pour le compte des coopératives scolaires.

41/2020 Objet de la délibération : demande de subvention par la cantine du Petit Homme de Berny sur Noye.

Madame le Maire soumet aux conseillers la demande de Monsieur Guy CORBABOEUF, Président de la Cantine du Petit Homme 80250 Berny sur Noye, qui souhaite recevoir une subvention pour le fonctionnement de la cantine et poursuivre leur activité d'aide alimentaire en faveur des familles les plus démunies de la communauté de communes.

Madame le Maire propose de verser une aide de 50 €.

Après délibération, les conseillers acceptent le versement de la subvention de 50 €.

42/2020 Objet de la délibération : subvention par la sauvegarde de l'église.

Madame le Maire informe les conseillers que Monsieur Jean-Bernard MERCEILLE Président de l'association « La sauvegarde de l'église » propose de prendre en charge la moitié de la facture de la réparation de l'orgue.

La réparation de la fuite d'air sous le sommier a été réalisée par l'entreprise HEDELIN pour un montant TTC de 1127,60 €.

L'association propose de prendre en charge : 563,80 €.

Après délibération, les conseillers acceptent l'aide de l'association et autorisent Madame le Maire à encaisser le chèque sur le compte de la commune.

43/2020 Objet de la délibération : autorisation pour encaisser les chèques.

Madame le maire informe les conseillers que la commune peut recevoir des chèques par des associations, des particuliers et autres organismes.

Madame le maire demande l'autorisation aux conseillers de les encaisser sur le budget communal.

Après délibération, les conseillers autorisent Madame le maire à encaisser tous les chèques de remboursements divers émis au nom de la commune de Grivesnes pendant toute la durée de son mandat.

44/2020 Objet de la délibération : portant nomination d'un coordonnateur communal.

Madame le Maire informe les conseillers que la commune est retenue pour le recensement 2021 et pour réaliser celui-ci, il faut désigner un coordonnateur communal.

Cette enquête se déroulera du 21 janvier au 20 février 2021.

Madame le Maire propose Marie-Christine Prévost au poste de coordonnateur communal.

Après délibération, les conseillers acceptent la proposition de Madame le Maire, Marie-Christine Prévost est donc nommée en qualité de coordonnateur communal, pour faire la liaison entre la commune et l'Insee.

COMMISSIONS :

Scolaire (réunion des écoles)

Madame Anne-Marie PREVOST.

Monsieur Kévin DEWULF (suppléant).

Église :

Monsieur Francis LEROUX.

Monsieur Jérémy LEROUX.

Monsieur Michel TROMPETTE.

Agricole – chemins et bois :

Monsieur Dominique DUMORTIER.

Monsieur Francis LEROUX.

Monsieur Jérémy LEROUX.

Monsieur Frédéric PILLOT.

Monsieur Nicolas VION.

Locations – Locataires :

Monsieur Kévin DEWULF.

Monsieur Dominique DUMORTIER.

Elagage – Travaux sur la commune – espaces verts.

Monsieur Roger BONNENFANT.

Monsieur Daniel FEUILLETTE.

Monsieur Jérémy LEROUX.

Monsieur Frédéric PILLOT.

Monsieur Nicolas VION.

Finances :

Madame Margherita COCHARD.

Monsieur Dominique DUMORTIER

Monsieur Daniel FEUILLETTE.

Monsieur Francis LEROUX.

Monsieur Nicolas VION.

Communication :

Madame Margherita COCHARD.

DECHETS VERTS : Installation d'un cadenas à code.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Michel TROMPETTE souhaite qu'un stop soit installé au niveau de la fourche à le Plessier, afin de faire ralentir les voitures car elles traversent le Plessier très vite.

Madame le Maire répond : demande qui a été faite auprès du Département car routes départementales mais refus car nouvel aménagement de la route obligatoire.

Même souci au niveau de la rue du 31 Mars, il faut stopper la vitesse.

Madame le Maire répond : Une étude va être programmée menée par un bureau d'études et le département pour l'aménagement de la rue du 31 mars et analyser le coût financier

Monsieur Nicolas VION soulève le problème du débit internet qui est très bas au niveau des hameaux.

Madame le Maire répond : le problème de débit dans les hameaux ne sera pas résolu avant l'installation de la fibre prévue dans la tranche 2022/2024.

Monsieur Daniel FEUILLETTE souhaite l'installation d'un stop à Ainval pour faire ralentir les automobilistes.

Madame le Maire répond : il faut se mettre d'accord pour l'installation d'un stop soit sur la route venant d'Esclainvillers soit venant de Sourdon.

La séance est levée à 22h30
Madame le Maire,

Les membres du Conseil,

Anne-Marie PREVOST

